

Conditions Générales de Vente (CGV)

Réservation de session de formation à la catégorie AM (anciennement BSR)

Dernière mise à jour : 16/09/2026

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les modalités de réservation, de paiement et de déroulement des sessions de formation pratique et théorique en vue de l'obtention de la catégorie AM (anciennement « Brevet de Sécurité Routière » — BSR), dispensées par CER CEROV dont le siège social est situé 81 Avenue François Mitterrand – 85340 LES SABLES D'OLONNE, immatriculée sous le numéro 412 000 887 00023 (ci-après « l'École »).

Toute réservation d'une session de formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client (ci-après « le Stagiaire » ou, pour les mineurs, « le représentant légal »).

Article 2 — Description de la formation

La formation à la catégorie AM, obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur (jusqu'à 50 cm³, 45 km/h) pour toute personne née à partir du 1er janvier 1988, comprend, conformément à la réglementation en vigueur :

Une partie théorique de sensibilisation à la sécurité routière ; Une partie hors circulation (plateau), portant sur la maîtrise du véhicule (démarrage, freinage, maniabilité, etc.) ; Une partie en circulation, sous la conduite d'un enseignant, portant sur la conduite en situation réelle.

La durée totale de la formation est de 8 heures minimum, réparties conformément aux textes en vigueur.

Le contenu, la durée et le programme détaillé de chaque session sont communiqués au Client avant la réservation, sur le site internet de l'École ou sur demande.

L'obtention de la catégorie AM est subordonnée à la participation effective et complète à l'ensemble des séquences de la formation et à une évaluation continue des compétences par l'enseignant habilité, conformément à la réglementation en vigueur. Elle ne fait pas l'objet d'un examen final noté, mais d'une attestation de suivi délivrée à l'issue de la formation, transmise aux services compétents (ANTS).

Article 3 — Réservation et inscription

3.1. La réservation d'une session peut s'effectuer : en ligne via le site internet de l'École ; par téléphone ; directement en agence / auprès de l'École.

3.2. La réservation est considérée comme ferme et définitive après : validation du formulaire d'inscription (identité, coordonnées, choix de session, et le cas échéant autorisation parentale) ; versement de l'acompte ou du règlement intégral prévu à l'article 4 ; présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et, pour les mineurs, d'une autorisation parentale signée.

3.3. La formation est accessible à partir de 14 ans. Pour les mineurs, l'inscription doit être accompagnée de l'accord écrit du représentant légal.

3.4. Le nombre de places par session est limité. La réservation est prise en compte selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

4.1. Les prix des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), au moment de la réservation. Ils comprennent : la partie théorique de sensibilisation, la formation hors circulation (plateau) et la formation en circulation. Ils ne comprennent pas : le prêt d'équipements de protection individuelle non prévus par l'École, sauf mention contraire.

4.2. Modalités de règlement : Le montant total est exigé à la réservation ; les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, virement, chèque ou espèces, selon les moyens acceptés par l'École.

4.3. Aucun frais d'examen n'est applicable à la catégorie AM, celle-ci ne comportant pas d'épreuve certificative externe. Les frais de dossier et de délivrance de l'attestation, le cas échéant, sont inclus dans le tarif de la formation.

Article 5 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la réservation pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif, sauf si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai avec l'accord exprès du Client, auquel cas le droit de rétractation ne pourra plus être exercé conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision par écrit (courrier ou e-mail) à l'École, avant l'expiration du délai.

Article 6 — Report, annulation et remboursement

6.1. Report de session : Le Client peut demander le report de sa session à une date ultérieure, sous réserve de disponibilité, en informant l'École au moins 15 jours avant le début de la session initialement prévue. Un seul report gratuit est autorisé ; tout report supplémentaire pourra faire l'objet de frais administratifs.

6.2. Annulation par l'École : L'École se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de nombre insuffisant de participants, de conditions météorologiques rendant la

formation en circulation ou sur plateau dangereuse, ou de force majeure. Dans ce cas, le Client se voit proposer une nouvelle date ou un remboursement intégral des sommes versées, sans indemnité complémentaire.

Article 7 — Déroulement de la formation et obligations du Stagiaire

7.1. Le Stagiaire s'engage à : se présenter à l'ensemble des séquences (théorique, plateau, circulation) aux horaires convenus ; respecter les consignes de sécurité données par l'enseignant ; porter les équipements de protection individuelle requis (casque homologué, gants, etc.) ; fournir les documents nécessaires (pièce d'identité, autorisation parentale si mineur).

7.2. En cas de retard ou d'absence non justifiée à l'une des séquences, celle-ci ne pourra pas être remboursée ni automatiquement reportée, sauf accord de l'École. L'attestation de suivi ne pourra être délivrée qu'après participation complète aux 7 heures de formation.

7.3. L'École se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement, sans remboursement, tout Stagiaire dont le comportement mettrait en danger sa sécurité, celle des autres participants ou de l'enseignant, ou qui se présenterait sous l'emprise de l'alcool ou de substances stupéfiantes.

Article 8 — Attestation de suivi de formation

L'École met en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires à la formation du Stagiaire, conformément au programme réglementaire de la catégorie AM. L'attestation de suivi de formation est délivrée à tout Stagiaire ayant participé à l'intégralité des 7 heures de formation et fait l'objet d'une transmission dématérialisée aux services compétents (ANTS) en vue de l'édition du titre.

Aucun redoublement ni repassage n'est prévu, la formation AM ne faisant pas l'objet d'un examen avec possibilité d'échec ; en cas d'absence partielle, seules les heures manquantes devront être rattrapées avant délivrance de l'attestation.

Article 9 — Assurances et responsabilité

9.1. L'École déclare être couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble des activités de formation proposées, ainsi que par une assurance couvrant les véhicules mis à disposition pendant la formation.

9.2. Le Client (ou son représentant légal pour les mineurs) est invité à vérifier sa propre couverture (assurance individuelle accident, responsabilité civile personnelle) pour la durée de la formation.

9.3. L'École ne saurait être tenue responsable des dommages résultant du non-respect par le Stagiaire des consignes de sécurité, ni des cas de force majeure (conditions météorologiques, avarie de matériel imprévisible, etc.).

Article 10 — Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion de l'inscription, du suivi pédagogique et des obligations réglementaires liées à la délivrance de l'attestation (transmission à l'ANTS). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, qu'il peut exercer en écrivant à olonne@cer-cerov.fr

Article 11 — Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée à l'École par écrit à 81 avenue François Mitterrand – 85340 LES SABLES D'OLONNE. À défaut de résolution amiable, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation dont les coordonnées sont : Association des Médiateurs Européens (A.M.E), 197 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris — Tél : 09.53.01.02.69 — Mail : saisine@mediationconso-ame.com

Article 12 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, compétence est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'École, sauf disposition légale impérative contraire applicable aux consommateurs.

Article 13 — Acceptation

En procédant à sa réservation, le Client (ou son représentant légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.